

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 39/03

ÉFAI – 030092 – ASA 21/004/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE

INDONÉSIE

Abdullah (h), 22 ans

Londres, le 10 février 2003

Abdullah a été arrêté par la police le 6 février 2003 dans le sous-district de Kuala Batee (district de l'Aceh Barat Daya, district spécial de l'Aceh). Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ce jeune homme, la torture étant monnaie courante en Aceh.

Abdullah est un militant du *Sentral Informasi Referendum Aceh* (SIRA, Centre d'information sur le référendum en Aceh), une organisation qui fait campagne pour la tenue d'un référendum sur l'indépendance de l'Aceh sans recourir à la violence ni prôner son usage. Cet homme a été interpellé par des policiers de la *Brigade Mobil (Brimob, brigade de police mobile)* affectés au *polsek* (poste de police) du sous-district de Kuala Batee alors qu'il se trouvait à bord d'un minibus public. Ceux-ci ont demandé au chauffeur de s'arrêter, ont fouillé le véhicule et ont arrêté Abdullah après avoir constaté qu'il avait en sa possession des documents appartenant au SIRA. Il arrive souvent que les personnes interpellées en Aceh se voient refuser l'autorisation de consulter un avocat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De graves violations des droits humains sont toujours commises en Aceh, où des personnes sont tuées illégalement, victimes de « disparition », torturées et maintenues en détention sans inculpation dans le cadre des opérations menées par les forces de sécurité contre le *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre). Selon les estimations de groupes locaux de défense des droits humains, plus de 1 300 personnes ont été tuées au cours de ces opérations en 2002.

Toute personne arrêtée par la police ou par l'armée en Aceh risque d'être victime de torture, de mauvais traitements ou d'autres violations de ses droits fondamentaux. Des membres du *Sentral Informasi Referendum Aceh* (SIRA, Centre d'information sur le référendum en Aceh) figurent au nombre de ceux qui ont été pris pour cible. En janvier 2002, Junaidi, responsable de la section du SIRA du district d'Aceh Besar, a « disparu » après avoir été arrêté par des membres du *Komando Strategis Angkatan Darat* (KOSTRAD, commandement de la réserve stratégique) (voir l'AU 51/02, ASA 21/007/2002 du 14 février 2002, non traduite en français). Musliadi, autre membre du SIRA et responsable du *Koalisi Aksi Gerakan Mahasiswa dan Pemuda Aceh Barat* (KAGEMPAR, Coalition des étudiants et des jeunes de l'Aceh-Ouest), a été appréhendé par des hommes armés non identifiés devant les locaux de cette dernière organisation. Il a exécuté de manière extrajudiciaire en novembre 2002. Amnesty International craint qu'il n'ait été tué en raison de l'action qu'il menait contre les violences et les violations des droits humains perpétrées en Aceh (voir l'AU 349/02, ASA 21/049/02 du 2 décembre 2002 et sa mise à jour, ASA 21/051/02 du 4 décembre 2002). En septembre 2000, deux membres du SIRA ont été arrêtés par la police à Banda Aceh et ont été torturés. Ces deux dernières années, deux autres militants du SIRA ont été condamnés à des peines d'emprisonnement. Ils ont été remis en liberté après avoir purgé leur peine. Amnesty International les considérait comme des prisonniers d'opinion.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement indonésien et le GAM ont signé un accord de cessez-le-feu connu sous le nom d'Accord de cessation des hostilités. Depuis son entrée en vigueur, des observateurs locaux ont indiqué que les violences et les atteintes aux droits fondamentaux signalés en Aceh avait fortement diminué. Cependant, les défenseurs des droits humains de la région déplorent que le droit à la liberté d'expression soit toujours limité, bien que l'Accord de cessation des hostilités prévoie que les deux parties doivent laisser les membres de la société civile exercer librement leurs droits démocratiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités indonésiennes à faire le nécessaire pour qu'Abdullah, arrêté dans le sous-district de Kuala Batee (district de l'Aceh Barat Daya, district spécial de l'Aceh) le 6 février 2003, soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction prévue par la loi ;

- cherchez à obtenir des autorités l'assurance que cet homme ne sera pas soumis à des actes de torture, d'autres formes de mauvais traitements ni d'autres violations de ses droits fondamentaux ;
- demandez instamment qu'il soit autorisé immédiatement à consulter un avocat, à entrer en contact avec ses proches et à recevoir des soins médicaux si son état de santé l'exige.

APPELS À :

L'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.

Chef de la police de l'Aceh Selatan :

Lt. Col. Ali Husein
Markas Polisi Resort Aceh Selatan
Jl. T Cut Ali, Tapaktuan
Aceh Selatan, Nanggroe Aceh Darussalam
Indonésie

Formule d'appel : *Dear Lieutenant Colonel, / Mon Colonel,*
(si c'est un homme qui écrit) **ou** *Colonel,* (si c'est une femme
qui écrit)

Chef de la police de l'Aceh :

Insp. Gen. Yusuf Mangga Barani
Markas Polres Daerah Aceh
Jl. Cut Meutia No. 3
Banda Aceh, Nanggroe Aceh Darussalam
Indonésie

Fax : +62 651 22488

Formule d'appel : *Dear Inspector General, / Monsieur*
l'Inspecteur général,

COPIES À :

Chef de la police nationale :

Com. Gen. D'ai Bachtiar
Kapolri, Markas Besar Kepolisian RI
Jl. Trunojoyo 3, Kebayoran Baru
Jakarta Selatan
Indonésie

Fax : +62 217 201402

Formule d'appel : *Dear Commander General, / Mon Commandant,* (si c'est un homme qui écrit) **ou** *Commandant,* (si c'est une
femme qui écrit)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

APRES LE 24 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*